

Objet :  
**Etat de la population d'oursins dans  
le département du Var**

**Monsieur le Directeur  
des affaires maritimes du Var**

V/réf : 55/2007  
N/réf : LER/PAC/07-05

83054 TOULON cedex

La Seyne-sur-Mer, le 19 janvier 2007

*Affaire suivie par Olivier Arnal*

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

Centre de Méditerranée  
Zone portuaire de Brégailhon  
B.P. 330  
83507 La Seyne-sur-Mer cedex  
France

téléphone 33 (0)4 94 30 48 00  
télécopie 33 (0)4 94 30 44 17  
<http://www.ifremer.fr>

Siège social  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

S. Nanterre B 330 715 368  
... é 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Directeur,

Par courrier électronique du 9 janvier 2007, réf: 55/2007 vous demandez à l'Ifremer un avis sur l'état de la ressource des oursins en général et dans le département du Var en particulier, sur l'opportunité de maintenir l'organisation des oursinades, ainsi que sur les conditions à réunir pour que ce type de manifestation soit compatible avec le respect de la ressource. A noter que cette demande s'inscrit dans la perspective de l'organisation prochaine, le 4 février 2007, d'une oursinade à Toulon.

Vous trouverez ci-dessous notre avis sur les aspects scientifiques et techniques relevant de notre compétence sur le milieu marin, dans une perspective de développement durable.

La question en objet concernant la ressource en oursins et l'opportunité des oursinades est récurrente. Elle est posée régulièrement depuis plusieurs années en Région PACA, en particulier dans les Bouches du Rhône et le Var.

L'oursin comestible de Méditerranée (*Paracentrotus lividus*) vit sur le domaine marin côtier, entre 0 et 30 m de profondeur, principalement sur les substrats durs et dans les herbiers. Les périodes de reproduction interviennent au printemps et en automne. Sa première phase de vie larvaire, qui dure environ un mois, est planctonique. Il n'y a pas à notre connaissance de recensement des gisements d'oursins, cette espèce étant répartie de façon diffuse sur le littoral.

La pêche des oursins est pratiquée depuis des siècles, particulièrement en Méditerranée (région provençale), par des pêcheurs professionnels et des pêcheurs plaisanciers. Les données disponibles montrent une production en Méditerranée d'environ 200 t/an (source OFIMER), en recul depuis les années 70, dont près de 120 t/an sur les secteurs de Marseille et Martigues principaux lieux de pêche, 60 t/an dans le Var et 20 t/an dans les Alpes maritimes (données 1990, source DDAM).

Les seules données scientifiques disponibles sur le littoral de la Région PACA sont celles du suivi des stocks naturels effectué depuis 1994 par le Parc Marin de la Côte Bleue sur 6 radiales réparties sur le secteur de Martigues. Elles montrent une diminution depuis 7 ans des populations d'oursins. La canicule de l'année 2003 a entraîné une forte baisse des populations qui n'ont pas encore retrouvé les niveaux antérieurs. A noter que cette diminution affecte davantage les plus gros individus, ce qui pourrait être une conséquence de la pêche.

Dans le Var, les professionnels (environ 70) confirment cette baisse de la ressource (source CLPMEM). Ils ont même adopté le principe d'une diminution de la période d'ouverture de pêche qui serait applicable à tous les pêcheurs (professionnels et plaisanciers) afin de réduire les prélèvements et protéger la ressource naturelle. Cette démarche volontariste les a conduits à se montrer réservés sur les oursinades. Soulignons ici l'importance des déclarations de captures par les pêcheurs pour permettre d'établir un diagnostic sur cette ressource.

Toutes ces observations conduisent à admettre que l'état de la ressource des oursins en général et dans le département du Var en particulier n'est pas satisfaisant. Ce constat plaide pour une gestion stricte de cette ressource évitant tout prélèvement massif non contrôlé. Il n'appartient pas à l'Ifremer de se prononcer sur l'organisation ou non d'une fête au demeurant traditionnelle mais, nous soulignons que toute opération qui ne s'inscrirait pas dans le cadre de gestion précédemment cité irait à l'encontre d'une exploitation durable de la ressource.

Suggérons que de telles fêtes pourraient être aussi l'occasion de présenter au public d'autres produits de la mer (par exemples les autres coquillages et poissons d'élevages produits dans la rade) et d'autres thèmes d'intérêt plus culturels ou de sensibilisation à l'environnement (par exemples les mesures de protection du patrimoine marin et des ressources vivantes, les résultats obtenus dans le cadre du Contrat de baie de la Rade de Toulon, etc...), dans une perspective de développement durable.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Directeur du Centre Ifremer de Méditerranée